

Guide de l'offre ASSUREA CREDIT +

CNP Assurances



assurer tous
les avènements



Assurea Distribution – Technopole du moulin – CS 10019 – Rond point du Canet – 13590 Meyreuil



# Introduction CNP Assurances, contexte et enjeux	P 03
# Présentation de l'offre Assurée Crédit +	P 04-15
# Gestion des adhésions	P 16-20
# Gestion des évènements	P 21-24
# Contacts Multi-Impact	P 25
# Annexes	P 26



Les promesses

Courtiers

- offre ultra couvrante et passe partout
- tarifs compétitifs face aux banques
- démarche d'adhésion simplifiée
- devoir de conseil facilité
- contrat générateur de profit

Clients

- niveau de sécurité élevé
- économies substantielles
- démarches simples et rapides



Une offre couvrante et à la carte

- Garanties **Décès**, **PTIA**, **ITT**, **IPT**, **IPP**, **MTT**
- Le choix entre 2 formules selon les garanties souhaitées
- Franchise 30, 60, 90, 120 ou 180 jours au choix
- Rachat des risques lombo-psy en option



Un tarif attractif

- Une offre bien positionnée sur le marché des assurances de prêt individuelles
- Un tarif calculé en Capital Restant Dû selon l'âge à l'adhésion



Démarches simplifiées

- Contrat qui répond aux critères CCSF
- Formalités médicales allégées



❖ Caractéristiques clés

- ❖ **FRANCHISE ITT 30 à 180 JOURS QUELLE QUE SOIT LA PATHOLOGIE**
- ❖ **PRESTATION ITT-IPT = 100 % DE LA MENSUALITE (ACTIFS ET INACTIFS)**
- ❖ **PRESTATION IPP = 50 % POUR LES ACTIFS**
- ❖ **PRESTATION TEMPS PARTIEL (MTT) = 50 % PENDANT 6 MOIS POUR LES ACTIFS**
- ❖ **PRESTATIONS INCAPACITE ET INVALIDITE SANS REFERENCE A LA PERTE DE REVENU**
- ❖ **ITT « SA PROFESSION »**
- ❖ **GARANTIES MONDE ENTIER SANS LIMITE DE DUREE DE DEPLACEMENT**
- ❖ **COUVERTURE DES SPORTS EXTREMES ET SPORTS PROFESSIONNELS INCLUSE**
- ❖ **EXONERATION DES COTISATIONS EN CAS DE SINISTRE**

PTIA Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
ITT Incapacité Temporaire Totale
IPT Invalidité Permanente Totale
IPP Invalidité Permanente Partielle
MTT Mi-Temps Thérapeutique





❖ Positionnement critères CCSF



- ▶ 100% des critères CCSF respectés
- ▶ Un contrat parmi les plus couvrants sur le marché des assurances externes

	contrats externes	contrats banques	ASSUREA CREDIT+
ITT sans référence à la perte de revenu	93 %	69 %	👍
ITT + IPT Invalidité 2ème catégorie	96 %	61 %	👍
IPP Invalidité 1ère catégorie	91%	22 %	👍
ITT Pour l'assuré, l'incapacité à exercer SA profession	100 %	87 %	👍
ITT pour l'assuré inactif au moment du sinistre	83 %	48 %	👍
ITT Mi-temps thérapeutique inclus	78 %	30%	👍
Risques disco-vertébrale et psychologique Garantis ou rachetables	86 %	36 %	👍



❖ Garanties éligibles pour chaque type de prêt immobilier jusqu'à un encours assurable de 2 000 000 €

Prêt amortissable 30 ans max avec ou sans différé total ou partiel	Prêt relais 3 ans max	Prêt in fine 10 ans max
<p>Risques garantis :</p> <p>Décès (décès seul âge 66→80 ans) } FORMULE 1 PTIA</p> <p>Décès PTIA + IPT, IPP } FORMULE 2 Incapacité + MTT</p>	<p>Risques garantis :</p> <p>Décès (décès seul âge 66→80 ans) PTIA ITT possible si différé partiel</p>	<p>Risques garantis :</p> <p>Décès (décès seul âge 66→80 ans) PTIA ITT possible si différé partiel</p>

❖ Les personnes éligibles au contrat

- L'emprunteur, co-emprunteur, caution de personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, qui réside fiscalement sur le territoire français ;
- Les non résidents domiciliés en Europe pour la garantie décès seul.

En souscrivant au contrat de groupe ASSUREA CREDIT+, les emprunteurs adhèrent à l'association pour l'Union et le Recours En Assurance, moyennant une cotisation annuelle de 8 euros

❖ Le bénéficiaire des prestations

Le Prêteur



❖ Garanties détaillées

	DECES	PTIA	ITT	IPT	IPP	MTT	INV AERAS
Age limite d'adhésion.....	< 80 ans	< 66 ans	< 66 ans	< 66 ans	< 66 ans	< 66 ans	< 66 ans
Age fin de garantie...	85 ans	70 ans	70 ans	70 ans	70 ans	70 ans	70 ans
Critères.....	Certificat décès	Conditions cumulatives : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aucune activité ou occupation ▪ tierce personne pour les 4 actes de la vie 	Franchise : 30, 60, 90, 120, 180 jours Actif : « Sa profession » Inactif : « son activité habituelle »	Taux d'invalidité > = 66%	Taux d'invalidité 33% à 65%	-	Taux d'invalidité > = 70%
Prestation pour une quotité de 100%	CRD	CRD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actif : 100% échéance ▪ Inactif : 100% échéance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actif : 100% échéance ▪ Inactif : 100% échéance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actif : 50% échéance ▪ Inactif : 0% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actif : 50% échéance ▪ Inactif : 0% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actif : 100% échéance ▪ Inactif : 0%
Durée de la prestation	Sans objet	Sans objet	1095 jours après expiration du délai de franchise	Tant que l'assuré peut produire ses justificatifs au plus tard retraite, préretraite	Tant que l'assuré peut produire ses justificatifs au plus tard retraite, préretraite	6 mois	Tant que l'assuré peut produire ses justificatifs au plus tard retraite, préretraite



❖ Garanties détaillées

TAUX GLOBAL D'INCAPACITE										
1 Taux d'incapacité fonctionnelle en %	2 Taux d'incapacité professionnelle en %									
	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	
10 %					33	37	40	43	46	
20 %				37	42	46	50	55	58	
30 %			36	42	48	53	58	62	67	
40 %		33	40	46	52	58	64	69	74	
50 %		36	43	50	56	63	68	74	79	
60 %		38	46	53	60	66	73	79	84	
70 %		40	48	56	63	70	77	83	89	
80 %		42	50	58	66	73	80	87	93	
90 %	33	43	52	61	69	76	83	90	97	
100 %	34	45	54	63	71	79	86	93	100	



Grille à lecture directe

Prestation forfaitaire

Si votre taux IPP varie entre 33 et 65 %, la prestation reste identique, constante.

A la concurrence, la prestation peut varier.

Etat d'IPP Vous bénéficiez d'une prestation égale à 50% de celle prévue dans le cadre de la garantie ITT	Etat d'IPT Vous bénéficiez d'une prestation identique à celle prévue dans le cadre de la garantie ITT
--	---



❖ Exclusions du contrat sur l'ensemble des garanties

DECES	PTIA	ITT	IPT / IPP	MTT	INVALIDITE AERAS
<ul style="list-style-type: none">▪ Le suicide de l'Assuré qui survient dans la première année d'assurance à compter de la prise d'effet des garanties. Toutefois, pour les prêts destinés à l'acquisition du logement principal de l'Assuré, le suicide est couvert la première année, dans la limite d'un plafond de 120 000 euros,▪ les sinistres résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré visés à l'article L 113-1 du code des assurances,▪ les conséquences de faits de guerre civile ou étrangère, quels qu'en soient le lieu et les protagonistes, dès l'instant où l'Assuré y prend une part active,▪ les conséquences de faits d'émeutes, d'insurrections, d'attentats et d'actes de terrorisme, quels qu'en soient le lieu et les protagonistes, dès l'instant où l'Assuré y prend une part active. Les gendarmes, les policiers, les pompiers et les démineurs dans l'exercice de leur profession, ne sont pas visés par cette exclusion,▪ les conséquences de participation à des compétitions, démonstrations, acrobaties, raids, rallyes de vitesse, nécessitant l'utilisation d'un engin à moteur,▪ les conséquences de vols sur appareil non muni d'un certificat de navigabilité ou pour lequel le pilote ne possède pas un brevet ou une licence valide,▪ les conséquences de vols sur aile volante, ULM, deltaplane, parapente et parachute ascensionnel, les conséquences des vols d'essai, vols sur prototype, tentatives de records,▪ les conséquences des sauts effectués avec des parachutes non approuvés par la réglementation européenne,▪ les effets directs ou indirects d'explosion, de dégagements de chaleur, d'inhalations ou d'irradiation provenant de transmutations de noyaux d'atomes.					



❖ Exclusions spécifiques, en sus des exclusions précédentes

-	ITT	IPT / IPP	MTT	INVALIDITE AERAS
---	-----	-----------	-----	------------------

- Affection psychiatrique, psychotique, névrotique ; dépression nerveuse ; syndrome anxiodépressif ; état dépressif ; anxiété, SAUF si cette affection nécessite une hospitalisation en milieu psychiatrique de plus de 9 jours continus (hors hospitalisation de jour), ou si l'assuré a été mis par jugement sous tutelle ou curatelle, à la suite d'une affection citée dans la présente clause ;
- Atteinte discale, vertébrale : lumbago, lombalgie, sciatgie, dorsalgie, cervicalgie, névralgie cervico-brachiale, hernie discale, SAUF si cette affection nécessite une intervention chirurgicale pendant la période d'invalidité ou d'incapacité.

Dans les deux cas susvisées, la durée de l'hospitalisation de plus de 9 jours continus (hors hospitalisation de jour) ou de l'intervention chirurgicale s'apprécie à chaque de demande de prise en charge au titre de la garantie incapacité temporaire totale et invalidité totale et définitive.

Ces deux exclusions peuvent être supprimées moyennant le paiement d'une cotisation supplémentaire.



❖ **Tarification individuelle calculée sur CRD en fonction des critères suivants :**

- ❑ Par âge à l'adhésion (de 18 à 80 ans)
- ❑ Par CSP (CSP1 – CSP2 – CSP3)
- ❑ Par type de prêts (amortissable / infime et prêt relais)
- ❑ Par durée de prêt (< = à 10 ans / 11 - 15 ans / 16 - 20 ans / 21- 25 ans / 26 - 30 ans)
- ❑ Fumeur Non-Fumeur
- ❑ Franchise
- ❑ Réduction pour le Co-emprunteur de 10% sur le tarif uniquement si celui-ci est plus jeune

Taux de prime exprimé par garantie.



❖ **Tarification par CSP** (communes aux contrats actuels d'Assurée)

CSP1

Salariés cadres ou non cadres, professions libérales, artisans, commerçants sans travail manuel ou occasionnel, avec déplacements professionnels inférieurs à 20 000km par an (en plus des trajets domicile / bureau et autre qu'en transport public)

CSP2

Salariés cadres ou non cadres, professions libérales, artisans, commerçants avec travail manuel léger ou de précision, sans utilisation d'outillage mécanique lourd, à bois, d'explosifs, d'échafaudages, avec déplacements professionnels inférieurs à 20 000km par an (en plus des trajets domicile / bureau et autre qu'en transport public)

CSP3

Salariés cadres ou non cadres, professions libérales, artisans, commerçants avec travail manuel moyen ou important, avec utilisation d'outillage mécanique lourd et/ou avec utilisation occasionnelle d'explosifs et /ou d'échafaudages, et /ou avec déplacements professionnels supérieurs à 20 000km par an (en plus des trajets domicile / bureau et autre qu'en transport public)



❖ Exemples de tarification / CRD âge à l'adhésion / franchise 90 jours / non fumeur

CSP1	Durée du prêt <=10 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,055%	0,168%	0,203%
32	0,064%	0,208%	0,254%
37	0,097%	0,266%	0,322%
42	0,152%	0,373%	0,448%
47	0,235%	0,546%	0,647%
52	0,337%	0,838%	0,978%
57	0,577%	1,079%	1,275%
62	1,341%	1,511%	1,573%

CSP1	Durée du prêt 11-15 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,057%	0,163%	0,196%
32	0,070%	0,212%	0,258%
37	0,107%	0,273%	0,329%
42	0,166%	0,379%	0,452%
47	0,257%	0,560%	0,660%
52	0,373%	0,849%	0,981%
57	0,636%	0,982%	1,112%
62	1,460%	1,579%	1,619%

CSP1	Durée du prêt 16-20 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,062%	0,168%	0,202%
32	0,082%	0,229%	0,276%
37	0,125%	0,292%	0,349%
42	0,193%	0,403%	0,477%
47	0,303%	0,574%	0,665%
52	0,441%	0,780%	0,868%
57	0,741%	0,965%	1,040%
62	2,019%	2,111%	2,134%

CSP2	Durée du prêt <=10 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,072%	0,218%	0,264%
32	0,083%	0,271%	0,330%
37	0,126%	0,345%	0,418%
42	0,198%	0,485%	0,583%
47	0,305%	0,709%	0,841%
52	0,438%	1,089%	1,271%
57	0,750%	1,402%	1,657%
62	1,743%	1,965%	2,044%

CSP2	Durée du prêt 11-15 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,074%	0,212%	0,255%
32	0,091%	0,276%	0,335%
37	0,139%	0,355%	0,428%
42	0,216%	0,492%	0,588%
47	0,335%	0,728%	0,858%
52	0,485%	1,104%	1,275%
57	0,826%	1,277%	1,445%
62	1,898%	2,053%	2,104%

CSP2	Durée du prêt 16-20 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,081%	0,219%	0,263%
32	0,106%	0,298%	0,359%
37	0,163%	0,380%	0,454%
42	0,251%	0,524%	0,621%
47	0,394%	0,746%	0,864%
52	0,573%	1,014%	1,129%
57	0,964%	1,254%	1,352%
62	2,625%	2,744%	2,774%

CSP3	Durée du prêt <=10 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,078%	0,235%	0,285%
32	0,090%	0,291%	0,355%
37	0,136%	0,372%	0,451%
42	0,213%	0,523%	0,628%
47	0,328%	0,764%	0,905%
52	0,472%	1,173%	1,369%
57	0,808%	1,510%	1,785%
62	1,877%	2,116%	2,202%

CSP3	Durée du prêt 11-15 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,080%	0,228%	0,275%
32	0,098%	0,297%	0,361%
37	0,150%	0,383%	0,461%
42	0,232%	0,530%	0,633%
47	0,360%	0,784%	0,924%
52	0,522%	1,189%	1,373%
57	0,890%	1,375%	1,577%
62	2,044%	2,211%	2,266%

CSP3	Durée du prêt 16-20 ans		
Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/IPT/IPP	DC/PTIA ITT/IPT/IPP/MNO
27	0,087%	0,236%	0,283%
32	0,114%	0,321%	0,386%
37	0,175%	0,409%	0,489%
42	0,270%	0,565%	0,668%
47	0,424%	0,803%	0,931%
52	0,617%	1,092%	1,215%
57	1,038%	1,351%	1,456%
62	2,826%	2,955%	2,987%



❖ Exemples de tarification / CRD âge à l'adhésion / franchise 90 jours / non fumeur

CSP1	Durée du prêt 21-25 ans		
	Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/PT/IPP / DC/PTIA ITT/PT/IPP/MNO
27	0,070%	0,183%	0,219%
32	0,095%	0,250%	0,299%
37	0,147%	0,318%	0,378%
42	0,227%	0,418%	0,488%
47	0,359%	0,546%	0,614%
52	0,519%	0,771%	0,831%
57	0,987%	1,167%	1,219%
62	2,929%	3,021%	3,037%

CSP1	Durée du prêt 26-30 ans		
	Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/PT/IPP / DC/PTIA ITT/PT/IPP/MNO
27	0,080%	0,200%	0,239%
32	0,112%	0,275%	0,327%
37	0,173%	0,334%	0,393%
42	0,269%	0,404%	0,460%
47	0,424%	0,546%	0,597%
52	0,677%	0,895%	0,940%
57	1,403%	1,578%	1,616%
62	4,095%	4,199%	4,211%

CSP2	Durée du prêt 21-25 ans		
	Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/PT/IPP / DC/PTIA ITT/PT/IPP/MNO
27	0,091%	0,237%	0,285%
32	0,124%	0,325%	0,389%
37	0,191%	0,413%	0,491%
42	0,295%	0,543%	0,634%
47	0,466%	0,709%	0,798%
52	0,674%	1,003%	1,081%
57	1,283%	1,518%	1,585%
62	3,808%	3,927%	3,948%

CSP2	Durée du prêt 26-30 ans		
	Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/PT/IPP / DC/PTIA ITT/PT/IPP/MNO
27	0,104%	0,260%	0,311%
32	0,146%	0,357%	0,425%
37	0,225%	0,435%	0,510%
42	0,350%	0,526%	0,598%
47	0,551%	0,710%	0,776%
52	0,880%	1,164%	1,223%
57	1,824%	2,051%	2,101%
62	5,323%	5,458%	5,474%

CSP3	Durée du prêt 21-25 ans		
	Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/PT/IPP / DC/PTIA ITT/PT/IPP/MNO
27	0,098%	0,256%	0,306%
32	0,134%	0,349%	0,419%
37	0,205%	0,445%	0,529%
42	0,318%	0,585%	0,683%
47	0,502%	0,764%	0,859%
52	0,726%	1,080%	1,164%
57	1,381%	1,634%	1,707%
62	4,101%	4,229%	4,252%

CSP3	Durée du prêt 26-30 ans		
	Age à l'adhésion	DC/PTIA	DC/PTIA ITT/PT/IPP / DC/PTIA ITT/PT/IPP/MNO
27	0,112%	0,280%	0,335%
32	0,157%	0,384%	0,458%
37	0,243%	0,468%	0,550%
42	0,376%	0,566%	0,644%
47	0,593%	0,765%	0,836%
52	0,948%	1,254%	1,317%
57	1,964%	2,209%	2,263%
62	5,733%	5,878%	5,895%



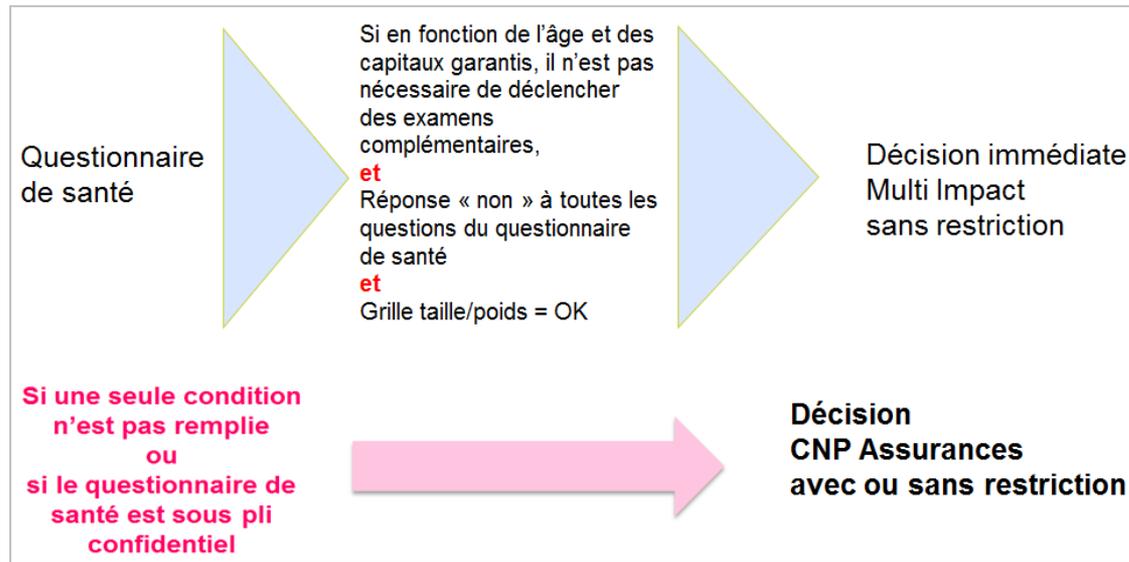
❖ Les points clés

- QS 1^{er} euro 12 questions
- Pas d'examens médicaux jusqu'à 500 000 € assurables avant l'âge de 40 ans

Délai de validité :

- QS → 6 mois
- Examens → 6 mois
- Décision → 6 mois

Délégation de gestion des adhésions applicable par Multi Impact (EXADE ou papier)



- Tous les questionnaires signés sont transmis à Multi-Impact
- Multi-Impact transmet la décision au courtier



❖ **Consignes de remplissage des bulletins d'adhésion et QS à indiquer au candidat à l'assurance (QS papier)**

❖ **Répondre par « OUI » ou « NON » en TOUTE LETTRE**

❖ **Pas de « O » ou de « N »**

❖ **Pas de flèches, de croix, pas d' »Idem « ou de « Dito » (d°)**

❖ **Pas de rature**

❖ **Une réponse à « OUI » : les informations demandées doivent être complétées. Le cas échéant, joindre des documents médicaux (compte rendu opératoires, analyses, etc,..)**

❖ **La date, le lieu et la signature doivent être indiqués**

The image shows a complex form with multiple sections. At the top, it says 'QUESTIONNAIRE DE SANTE' and 'N° Contrat : 20010 N° de client : 08621'. Below this, there are sections for 'IDENTIFICATION DU CANDIDAT A L'ASSURANCE', 'Renseignements concernant la personne à assurer', and 'Indiquez votre profession exacte et non votre dénomination professionnelle'. There is also a table for 'CARACTERISTIQUES DES FIBRES A RISQUE' with columns for 'Anatomie', 'Fonction', 'Lieu', 'Date', and 'Lieu'. The form is filled out with handwritten text, including names like 'L. M. M. M.', 'J. J. J. J.', and 'M. M. M. M.'. At the bottom, there is a signature and the date '12/12/2010'.



❖ Grille Taille / Poids

TAILLE : (cm)	FOURCHETTE ACCEPTEE POIDS (kg) INCLUS
140 - 150	entre 36 et 80
151 - 153	entre 37 et 82
154 - 155	entre 39 et 83
156 - 157	entre 40 et 84
158 - 159	entre 41 et 86
160 - 161	entre 42 et 88
162 - 163	entre 43 et 90
164 - 165	entre 44 et 92
166 - 167	entre 45 et 93
168 - 169	entre 46 et 95
170 - 171	entre 47 et 98
172 - 173	entre 48 et 100
174 - 175	entre 49 et 102
176 - 177	entre 50 et 103
178 - 179	entre 51 et 106
180 - 181	entre 52 et 108
182 - 183	entre 53 et 110
184 - 185	entre 54 et 112
186 - 187	entre 55 et 115
188 - 189	entre 56 et 117
190 - 191	entre 57 et 119
192 - 193	entre 58 et 122
194 - 195	entre 59 et 124
196 - 197	entre 60 et 126
198 - 199	entre 61 et 128
200 - 204	entre 62 et 135
205 - 212	entre 64 et 140

Multi-Impact transmettra à CNP Assurances tout questionnaire mentionnant un rapport taille poids non conforme à cette grille.



❖ Grille de contrôle médical avec les seuils d'âges et des capitaux (EXADE ou papier)

Durée du prêt supérieure à 24 mois (2 ans) 	AGE		
	Jusqu'au 40 ^{ème} anniversaire exclu	A partir du 40 ^{ème} anniversaire inclus et jusqu'au 50 ^{ème} anniversaire exclu	A partir du 50 ^{ème} anniversaire inclus
Plus de 300 000 à 500 000 € inclus	QS seul	B2	VM+ECG+B2
Plus de 500 000 à 800 000 € inclus	VM+B2		VM+ECG+B2
Plus de 800 000 € à 1 500 000 € inclus	VM+ECG+B2		
Plus de 1 500 000 € à 2 000 000 € inclus	VM+ECG+B3+RMF		

Durée du prêt inférieure ou égale à 24 mois (2 ans) 	AGE		
	Jusqu'au 40 ^{ème} anniversaire exclu	A partir du 40 ^{ème} anniversaire inclus et jusqu'au 50 ^{ème} anniversaire exclu	A partir du 50 ^{ème} anniversaire inclus
Plus de 300 000 à 500 000 € inclus	QS seul	B1	B2
Plus de 500 000 à 800 000 € inclus	B1		VM+ECG+B2
Plus de 800 000 € à 1 500 000 € inclus	VM+ECG+B2		
Plus de 1 500 000 € à 2 000 000 € inclus	VM+ECG+B3+RMF		

B1 : Sérologie VIH1 et 2 (virus du SIDA) ; Cholestérol total ; Cholestérol HDL ; Rapport CT/HDL

B2 : B1 + Numération Formule Sanguine ; Vitesse de Sédimentation ; Uricémie ; Glycémie à jeun ; Triglycéridémie ; Créatininémie ; Gamma GT ; Transaminases GOT/GPT

B3 : B2 + Sérologie VHB (hépatite B) ; Sérologie VHC (hépatite C) ; ECBU (examen cyto-bactériologique urinaire)

VM : Visite Médicale

ECG : Electrocardiogramme de repos (tracé et compte rendu)

RMF : Questionnaire personnel et financier



❖ Laboratoires médicaux



Multi-Impact contacte directement ces centres médicaux pour obtenir les coordonnées d'un laboratoire et d'un médecin qu'il reporte sur les lettres ordonnances.

CBSA	→ N° 0 969 323 443
ABCOS - CIVEM	→ N° 0 969 322 732
CSI (Bordeaux)	→ N° 05 56 24 17 20

Les lettres ordonnances sont éditées et complétées par Multi-Impact avec indication du nom, prénom et date de naissance du candidat à l'assurance.

Multi Impact contacte les centres médicaux du groupe ABCOS Santé qui sont référencés par CNP Assurances (CBSA/ABCOS/CIVEM) puis indique les coordonnées du laboratoire et du médecin sur ces lettres ordonnances.

Dans le cas où les centres médicaux CBSA/ABCOS/CIVEM ne peuvent fournir les coordonnées d'un laboratoire ou d'un médecin, Multi-Impact contactera le CSA – Conseil Solution Adhésion (01 42 18 71 04) – qui indiquera les coordonnées d'un médecin ou laboratoire du réseau de CNP Assurances.

Les résultats de laboratoires et visites médicales du groupe ABCOS Santé seront ensuite envoyés sur le répertoire crypté de CNP Assurances avec les notes d'honoraires.



❖ Partie 1/4

Evènement	Qui	Procédure
Lors de la demande d'adhésion à l'assurance		
QS sous pli confidentiel	Courtier + Multi Impact + CNP Assurances	Le courtier transmet à Multi-Impact le BIA (+ le QS sous pli fermé). Le dossier est transmis par Multi Impact à CNP Assurances pour étude
Demande d'information complémentaire au candidat	CNP Assurances	Envoi un courrier de demande de complément d'information directement au candidat et informe Multi-Impact
Retour de décision avec restriction et/ou majoration de tarif	CNP Assurances	Adresse par courrier un bon pour accord au candidat, et s'il y a une réserve, le Médecin conseil de CNP Assurances adresse un deuxième courrier indiquant le motif de la réserve. Multi- Impact transmet la décision au courtier
Retour de décision aux conditions normales	CNP Assurances	Adresse un certificat d'adhésion au client, transmet la décision à Multi-Impact. Multi-Impact transmet la décision au courtier
Décision déléguée chez Multi-Impact	Multi-Impact	Transmet la décision au courtier
Etude niveau 3 AERAS	CNP Assurances	Transmet par courrier sa décision au candidat pour accord et informe Multi- Impact. Le courrier à l'attention du candidat indique les conditions particulières et le taux d'assurance.
Demande de financement de plus de 1 500 000 € assurable ou demande d'assurance non déléguée	Courtier + Multi-Impact + CNP Assurances	Le courtier transmet à Multi-Impact le BIA + QS + Questionnaire financier le cas échéant complétés et signés + copie des lettres ordonnances. Multi-Impact transmet le dossier à CNP Assurances pour étude



❖ Partie 2/4

Evènement	Qui	Sélection médicale	Procédure
A l'acceptation dans l'assurance dans les 6 mois suivant la signature de la demande d'assurance			
Demande de modification à la baisse du montant du prêt, de la quotité d'assurance	Multi-Impact	Pas de sélection médicale mais informer l'assureur si sélection médicale en cours, et si dossier hors périmètre du délégataire.	Après émission du certificat d'adhésion → Avenant de modification
Demande de modification à la hausse du montant du prêt, de la quotité d'assurance	Multi-Impact	Pas de sélection médicale si le nouveau montant reste dans la même tranche. Nouvelle sélection médicale si le nouveau montant passe dans une tranche supérieure.	Après émission du certificat d'adhésion → Avenant de modification
Demande de modification à la baisse ou à la hausse de la durée du prêt y compris du différé	Multi-Impact + la CNP	Pas de sélection médicale. A la hausse, si acceptation initiale par l'assureur avec surprime : → lui soumettre à nouveau le dossier pour révision du taux de surprime	Après émission du certificat d'adhésion → Avenant de modification
Demande de modification du taux d'intérêt à la baisse ou à la hausse	Multi-Impact	Pas de sélection médicale	Avenant entérinant la modification Nouvel échéancier des cotisations
Suppression de la garantie incapacité / invalidité, rachat MNO	Multi-Impact	Pas de sélection médicale mais informer l'assureur si sélection médicale en cours, et si dossier hors périmètre du délégataire.	Après émission du certificat d'adhésion → Avenant de modification
Ajout de la garantie incapacité / invalidité, rachat MNO	Multi-Impact	Nouvelle sélection médicale, informer l'assureur si dossier hors périmètre du délégataire.	Après émission du certificat d'adhésion → Avenant de modification



❖ Partie 3/4

Evènement	Qui	Sélection médicale	Procédure
En cours de vie de l'assurance			
Remboursement anticipé partiel	Multi-Impact	Pas de sélection médicale	Avenant entérinant la modification Nouvel échéancier des cotisations
Remboursement anticipé total	Multi-Impact	Pas de sélection médicale	Courrier de confirmation à l'assuré Arrêt prélèvement des cotisations
Renégociation de prêt avec diminution de la durée	Multi-Impact	Pas de sélection médicale	Nouvel échéancier des cotisations
Renégociation de prêt avec augmentation de la durée	Multi-Impact + la CNP	Pas de sélection médicale, Si acceptation initiale par l'assureur avec surprime → lui soumettre à nouveau le dossier pour révision du taux de surprime	Avenant entérinant la modification Nouvel échéancier des cotisations
Renégociation de prêt avec modification à la hausse ou à la baisse du taux d'intérêt	Multi-Impact	Pas de sélection médicale	Nouvel échéancier des cotisations



❖ Partie 4/4

Evènement	Qui	Sélection médicale	Procédure
En cours de vie de l'assurance			
Ajout incapacité / invalidité avec ou sans rachat MNO	Multi-Impact	Nouvelle sélection médicale	Nouveau adhésion et nouveau QS
Rachat de prêt et montage autre prêt, avec ou sans changement d'organisme prêteur	Multi-Impact	Nouvelle sélection médicale	Nouveau adhésion et nouveau QS



❖ Différents canaux d'échange

Pour l'envoi des dossiers d'adhésion	Pour toutes questions / demandes	Pour l'envoi des documents bancaires
<ul style="list-style-type: none">➤ Par dépôt digital directement dans l'historique du dossier➤ Par email : medical@multi-impact.com➤ Par fax: 03.26.47.04.71➤ Par courrier : MULTI-IMPACT SERVICE MEDICAL 1 RUE RENE FRANCCART BP 283 51687 REIMS Cedex 2 <p>Les documents d'adhésion peuvent nous être transmis par email ou par fax dans un premier temps, mais les originaux sont à nous envoyer par la suite.</p> <p>Dans le cas d'une adhésion en ligne les pièces sont transmises automatiquement, les documents signés informatiquement sont considérés comme originaux</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Par téléphone : 03.26.47.39.46 <p>Notre plateforme téléphonique est disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 pour répondre à vos questions et vous aider dans l'utilisation de notre outil <u>Exade</u>.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Par email : assurea@multi-impact.com <p>Pour le suivi de vos dossiers, vous pouvez consulter votre espace, onglet « Historique d'un dossier »</p>	<p>Après l'édition du contrat d'assurance, la copie de l'offre de prêt et du tableau d'amortissement définitif sont à nous transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Par email : assurea@multi-impact.com <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Par fax : 03.26.47.06.39 <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Par courrier : GESTION ASSUREA MULTI-IMPACT 1 RUE RENE FRANCCART BP 283 51687 REIMS Cedex 2



❖ Argumentaires client

ULTRA PROTECTEUR

Un arrêt de travail très bien couvert

>Remboursement de 100%* de vos mensualités de prêt en cas d'arrêt de travail pour les salariés et les travailleurs non-salariés.

Le + : nous vous accompagnons dans la reprise de votre activité avec une prise en charge pendant 6 mois dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique*.

"L'assurance m'apporte un soutien financier pour traverser cette période de ma vie"

MÊME SANS SALAIRE

Une protection même si je ne travaille pas ou travaille plus

>Remboursement de 100% de vos mensualités de prêt si vous êtes malade, accidenté, ou si vous devenez invalide dans une période de votre vie où vous ne travaillez pas ou plus.

"Grâce à cette protection, je peux utiliser l'argent de l'assurance pour me faire aider dans mes activités quotidiennes"

BUDGET MAÎTRISÉ

Un tarif garanti sur toute la durée du prêt

>Pas de révision des cotisations d'assurance en cas d'évolution personnelle ou professionnelle en cours de prêt (changement de profession, pratique de sports à risques, changement de statut fumeur, changements des conditions d'exercices de votre profession (travail en hauteur...)).

>Pas de frais de prélèvement de la prime, contrairement à ce qui se fait généralement sur le marché.

"Pas besoin d'informer mon assureur si je change de travail ou si je me mets au sport... et mon budget convenu au départ ne bouge pas"

JUSTE PRIX

Un excellent rapport couverture/prix

>Moins cher que votre banque et très compétitif par rapport aux autres contrats proposés en délégation d'assurance;

"Je fais des économies sur l'assurance de mon prêt en préservant un bon niveau de couverture"

MOINS D'EXCLUSIONS

Un contrat qui me couvre là où la plupart exclut

>Couverture des sports à risque (plongée sous-marine, ski hors-piste, kitesurf), des problèmes de dos, des affections psychologiques.

>Les gendarmes, les policiers, les pompiers, les démineurs dans l'exercice de leurs professions sont couverts.

"Je suis couvert, même si je devais avoir un jour des problèmes de dos, traverser une période de déprime ou pratiquer un sport risqué"

TRANSPARENT

Un remboursement des mensualités connus d'avance si je devenais invalide

>En cas d'invalidité permanente partielle, prise en charge de 50% de la mensualité de votre prêt

>En cas d'invalidité permanente totale, prise en charge de 100% de la mensualité de prêt

"Je sais à l'avance ce que je vais toucher de mon contrat d'assurance"

EFFICACE

Un parcours d'adhésion facile et rapide

>Un interlocuteur unique lors de votre adhésion
>Nous gérons les démarches auprès de votre banque à la souscription et en cas de substitution

>Un parcours 100% online, y compris la signature.

"J'avais peur que changer d'assureur soit plus compliqué... avec le parcours en ligne de mon courtier, c'est fluide et très rapide"

CONFORTABLE

Un contrat qui répond aux critères de garanties des banques

>Un contrat conçu pour être accepté par la majorité des banques prêteuses sur le marché au regard de leurs exigences de garanties (critères CCSF).

"Avec son côté « passe-partout », je sais d'avance que ma banque va accepter le contrat CNP PREMIUM et ça me rassure sur la qualité de l'offre."



❖ Grille CCSF des critères d'équivalence - Positionnement du contrat 2901D

Types de garanties et quotités exigés par le prêteur

Décès	100 %
Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)	100 %
Incapacité temporaire totale (ITT)	100 %
Invalidité permanente totale (IPT)	100 %
Invalidité permanente partielle (IPP)	100 %

Liste de critères de garanties

POUR LES GARANTIES DECES, PTIA, INVALIDITE ET INCAPACITE	
Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <small>selon la déclaration du client, utiliser ou pas ce critère</small>
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
A titre personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
A titre professionnel ou humanitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
GARANTIE DECES	
Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <small>selon âge client et durée initiale du prêt</small>
GARANTIE PTIA	
Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <small>selon âge client et durée initiale du prêt</small>

GARANTIE INCAPACITE	
Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <small>selon âge client et durée initiale du prêt</small>
Délai de franchise	<input type="checkbox"/> ≤ 30 jours <input type="checkbox"/> ≤ 60 jours <input type="checkbox"/> ≤ 90 jours <small>selon le choix du client comparativement au niveau d'exigence de la banque</small> <input type="checkbox"/> ≤ 120 jours <input type="checkbox"/> ≤ 180 jours
Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimale de 50% sur une durée d'au moins 90 jours	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Couverture des inactifs au moment du sinistre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui Taux de prise en charge : <input type="checkbox"/> 1-49% <input type="checkbox"/> 50-99% <input checked="" type="checkbox"/> 100 %
Couverture des affections dorsales	<input type="checkbox"/> Sans condition d'hospitalisation, ni d'intervention chirurgicale <small>rachetable</small> <input type="checkbox"/> Avec conditions d'hospitalisation (<input type="checkbox"/> <10 jours <input type="checkbox"/> 10 jours et plus) <small>ou d'intervention chirurgicale</small>
Couverture des affections psychiatriques	<input type="checkbox"/> Sans condition d'hospitalisation <small>rachetable</small> <input type="checkbox"/> Avec conditions d'hospitalisation (<input type="checkbox"/> <10 jours <input checked="" type="checkbox"/> 10 jours et plus)



❖ Grille CCSF des critères d'équivalence - Positionnement du contrat 2901D

GARANTIE INVALIDITE	
Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non selon âge client et durée initiale du prêt
Evaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Prise en charge de l'invalidité totale, sans référence à la perte de revenu subie au moment du sinistre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33%	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Couverture des affections dorsales	<input type="checkbox"/> Sans condition d'hospitalisation, ni d'intervention chirurgicale rachetable <input type="checkbox"/> Avec conditions d'hospitalisation (<input type="checkbox"/> <10 jours <input type="checkbox"/> 10 jours et plus) <input checked="" type="checkbox"/> d'intervention chirurgicale
Couverture des affections psychiatriques	<input type="checkbox"/> Sans condition d'hospitalisation rachetable <input type="checkbox"/> Avec conditions d'hospitalisation <input checked="" type="checkbox"/> <10 jours <input type="checkbox"/> 10 jours et plus)



Vous avez des questions ?
Contactez notre Assistance au
04.42.66.79.20

